

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 mai 2016, à 20 heures, local 213, du 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-05-128: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-129 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant.

8.
 - A) Financement des dépenses d'aqueduc de la 4^{ème} Avenue Lac-Croche Sud
 - B) Financement des dépenses pour les travaux de la rue Masson.
9.
 - A) Adoption du règlement 328-2016 décrétant l'exécution des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites.
 - B) Travaux de réaménagement des salles d'eau de l'Hôtel de Ville/avis de l'architecte
10. Travaux de la voirie
 - A) Travaux rue Saint-Jacques
 - B) Autres travaux de voirie
 - C) Demande d'aide financière à Julie Boulet
11. Adoption du rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle
12. Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant.
13. Adoption du règlement 330-2016 modifiant le règlement 262-2009 pour majorer tarif du 911.
14. Demande de dérogation mineure pour le 1221, chemin du lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle.
15. Embauche des étudiants pour les emplois d'été.
16. Offre de service pour les aménagements paysagers de la municipalité.
17. Modification de la résolution 2016-03-072 pour la CPTAQ.
18. MTQ demande d'autorisation d'installation de signalisation touristique
19. Demande d'aide financière :
 - A) Demi-Marathon Ste-Thècle/publicité et réservation du garage du Pavillon Desjardins.
 - B) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésusite pour l'échantillonnage afin d'assurer la qualité de l'eau du lac.
 - C) Aménagement Paysager RPB Inc. /Nouveau commerce
20. Demandes diverses :
 - A) Les pompiers de Sainte-Thècle demande la permission d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville pour un lave-auto.
 - B) Le comité de la démarche de potentiel de développement de Sainte-Thècle demande d'utiliser gratuitement le Pavillon Desjardins.
 - C) Comité du Dek Hockey Mékinac demande d'utiliser le Pavillon Desjardins pour un tournoi

- D) Club FADOQ demande d'installer à leur frais un climatiseur dans leur local de l'Hôtel de Ville.
21. Soumission pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau.
 22. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors du festival des lacs et Forêts.
 23. Avis de motion pour le remplacement des règlements d'urbanisme.
 24. Fête Nationale réservation des jeux et chansonnier.
 25. Avis de rappel des comptes de taxes.
 26. Nettoyage des chaises
 27. Cahier spécial le Nouvelliste
 28. Période de questions de l'assistance
 29. Affaires nouvelles:
 - A) **Réparation de routes en asphalte**
 - B) **Dossier du concierge**
27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-130: Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en avril 2016

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Le MAMOT nous informe que la semaine de la municipalité 2016 se déroulera du 29 au 4 juin 2016.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec

Le MÉESQ nous demande d'afficher une affiche pour la journée nationale du sport et de

l'activité physique qui se déroulera le 5 mai prochain.

Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

Le MDDELCC nous envoie un avis de non-conformité des fréquences d'échantillonnages pour le plomb et le cuivre pour l'année 2015.

Ministère de la Sécurité Publique

Le MSP nous avise que nous pouvons effectuer les paiements pour les factures des services de la sécurité du Québec par le biais du site internet d'une institution financière.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports

Le MTQ nous informe que l'aide financière de 92 400\$ sera accordée à notre municipalité pour l'année 2016. Ce montant correspond au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

Le CPTAQ nous informe que la demande de Madame Tellier concernant sa demande lotissement ou l'aliénation fait maintenant l'objet d'une vérification.

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de Mme Fréchette et M. Vadnais et qu'elle procédera à l'étude détaillée de la demande.

CDC MÉKINAC

La CDC nous envoie le résultat de l'étude d'impacts socio-économiques des organismes communautaires membres de la CDC Mékinac.

CTA Mékinac

CTA Mékinac nous envoie leur rapport annuel de l'année 2015.

Excavations Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac Inc.

Excavations Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac nous envoie leur liste de prix et des équipements à notre disposition.

Le Groupe Consiliumq

Le Groupe Consilium nous offre leur service en gestion des ressources.

MRC Mékinac

La MRC Mékinac nous informe qu'elle a acheté sur une période de 12 mois une page dans l'Hebdo du Saint-Maurice et dans le Bulletin Mékinac. Elle nous invite donc à participer et à alimenter ces pages de fiertés locales et de faire parvenir des articles en début de mois.

Réseau Biblio du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie

Le Réseau Biblio nous invite à la 54ième Assemblée annuelle pour les membres du réseau qui aura lieu vendredi 3 juin 2016.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

La SAAQ lance sa campagne de sécurité à vélo et profite de l'occasion pour nous inviter à poser des affiches pour le port du casque à vélo.

Ville de Saint-Tite

La Ville de Saint-Tite nous envoie l'adoption du Projet de Règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme de la Ville de St-Tite.

RÉSOLUTION : 2016-05-131: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-132: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2016 au montant de 338 297.72 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

David Plamondon pose une question au sujet des heures du camp de jour estival.

Résolution 2016-05-133 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Bertin Cloutier, conseiller au siège numéro 6,

- a) maire suppléant pour les six prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-134: Financement des dépenses pour le prolongement du réseau d'eau potable de la 4^{ème} avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT le coût des travaux du réseau d'eau potable sur la 4^{ème} avenue du Lac-Croche Sud se sont élevés à 58 710.59 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement 320-2015 stipule que les travaux devaient coûter au maximum 56 608.44 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume 10% du coût des travaux plus l'excédent de coût;

CONSIDÉRANT que huit des treize propriétaires ont payé leur participation au comptant soit la somme de 31 352.40 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Paie au comptant sa participation aux travaux de la 4^{ème} avenue du Lac-Croche Sud à même le fonds général soit un montant de 5 660.84 \$ plus l'excédent de 2 102.15 \$ pour un total de 7 762.99 \$.
- Emprunt pour les cinq propriétaires n'ayant pas payé leur part au comptant, la somme de 19 600.00 \$ sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-135: Financement des dépenses pour les travaux de la rue Masson

CONSIDÉRANT le coût des travaux de la rue Masson se sont élevés à 931 290.00 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement 322-2015 stipule que les travaux devaient coûter au maximum 1 348 602.23 \$;

CONSIDÉRANT que la subvention de la TECQ devait être de 999 383 \$;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a refusé les travaux fait en régie par la municipalité et a octroyé une aide financière de 504 609.00 \$; soit un montant de 365 609.00 \$ comptant et montant à financer pour le MAMOT de 139 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement 322-2015 mentionnait que la charge réelle des contribuables serait de 349 219.23 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Paie au comptant l'excédent des travaux de la rue Masson à même le surplus accumulé soit un montant de 77 481.00 \$.
- Emprunt la somme de 349 200.00 \$ pour la municipalité et 139 000.00 pour le MAMOT sur une période de 20 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le deuxième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire

Jean-François Couture, conseiller

André Beaudoin, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 328-2016 : Décrétant l'exécution des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites ainsi qu'un emprunt au montant de 250 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ, des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 300 000. \$ la municipalité dispose des sommes suivantes :

- Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ : 249 800 \$
- Un montant au fond général de la municipalité de 50 000 \$

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaire pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites ainsi qu'un emprunt au montant de 250 000 \$, remboursable en 20 ans ;

ATTENDU QUE le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux de rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites faisant l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de la subvention est entièrement affectée à la réduction du montant global de l'emprunt que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle suivant l'article 1093.1 du code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au

plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à une séance de ce conseil municipal tenue le 1 février 2016 ;

Résolution 2015-05-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

La rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaires pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites;

Le tout conformément à une estimation préliminaire préparés par Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, de la Municipalité de Sainte-Thècle, datée de mars 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 300 000 \$ pour les fins du présent règlement donc une somme de 50 000 \$ sera prise à même le fond général de la municipalité.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 250 000 \$ sur une période de 20 ans

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'approbation s'avérera insuffisante.

ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 249 800 \$ provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ dont la confirmation, datée du 5 avril 2016, est jointe en Annexe B. Cette somme pourra être ajustée suivant les conditions dudit programme et est spécifiquement appropriée au remboursement de la partie de l'emprunt concernant le volet des travaux municipaux décrits à l'Annexe A.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention et de la contribution provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention et de cette contribution lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 : SIGNATURE

Le maire et de directeur général et secrétaire –trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 à Sainte-Thècle

Secrétaire-trésorier

Maire

Annexe A

Estimation préliminaire des dépenses :

Rénovation des salles de toilettes (Hôtel de Ville)	50 000 \$
Remplacement de fenêtres (Hôtel de Ville)	155 000 \$
Achat de lampadaires (Parc)	25 000 \$
La confection d'un plan de renouvellement des conduites	50 000 \$
Frais d'architecte	10 000 \$
Imprévis (Taxes + intérêt emprunt temporaire+ etc...)	<u>10 000 \$</u>
Grand total des dépenses	300 000 \$

RÉSOLUTION 2016-05-137: Travaux de réaménagement des salles d'eau de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve la céramique posée sur le mur et les planchers n'est pas uniforme;

CONSIDÉRANT que la lettre de l'architecte Michel Pellerin concernant la pose de la céramique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Construction Guy Germain Inc. un crédit de 1 000. \$ pour les travaux de rénovation des salles d'eau de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-138: Travaux de voirie sur la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que le plan préparé par la Fondation Rues Principales prévoyait un aménagement de la rue Saint-Jacques face à l'église et au presbytère;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire exécuter les travaux de ce plan;

CONSIDÉRANT que les travaux consiste à élargir la rue Saint-Jacques face terrain de la Fabrique de Sainte-Thècle afin de créer des stationnements et un aménagement qui ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à environ 130 000.00 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une financière dans le cadre de la TECQ au montant de 25 000.00 \$ pour l'achat de lampadaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voirie suivants sur la rue Saint-Jacques :

- Élargissement de la rue face au 331 rue Saint-Jacques afin de créer des stationnements, faire la réfection du trottoir, achat d'un Gazebo, d'installer des bancs de parc, des poubelles, des arbres et des lampadaires. Le coût de ses travaux est estimé à 130 000.00 \$.
- Les travaux seront faits en régie par la municipalité, sauf pour l'achat et l'installation des lampadaires qui sont subventionnés dans le cadre du programme de la TECQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-139

Prévisions de travaux pour la voirie de l'année 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prioriser les travaux de voirie pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voirie suivants pour l'année 2016 :

- Réparation sur une partie du chemin Saint-Thomas, soit à partir du 2490 jusqu'au limite de la municipalité du Lac-aux-Sables, pour un montant estimé de 51 500 \$
 - Réparation de la rue Place Optimiste pour un montant estimé de 31 500.00 \$.
 - L'aide financière reçue du Ministère des Transports s'appliquera à ces travaux.
 - Réparation du fossé de drainage le long de la 8^{ème} Avenue nord du Lac-Croche Nord pour un montant estimé de 17 000.00 \$.
- 1) mandate Patrice Bédard, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac afin de préparer les plans et devis pour la réparation du fossé de drainage le long de la 8^e Avenue nord du Lac-Croche-Nord de Sainte-Thècle.
 - 2) L'autorise à présenter une demande d'autorisation au Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques.
 - 3) Confirme l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Les travaux seront faits en régie par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-140:
Transports pour des travaux de voirie

Demande d'aide financière au Ministre des

CONSIDÉRANT que la municipalité améliorée le chemin Saint-Thomas, le drainage de la 8^{ème} avenue du Lac-Croche Nord et la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration s'élève à environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de rues et chemins à entretenir;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 50 000 \$ au Ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour améliorer le chemin Saint-Thomas, , le drainage de la 8^{ème} avenue du Lac-Croche Nord et la rue Place Optimiste à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-141: Adoption du rapport financier 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Marcel Lefebvre donne lecture des états financiers de l'office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tels qu'ils ont été présentés par Désaulniers, Gélinas & Lanouette, s.e.n.c.r.l., comptables agréés. Les revenus totalisent 78 666 \$ tandis que les dépenses s'élèvent à 115 255 \$ d'où un déficit total de 36 589 \$. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 32 930 \$, et la Municipalité de Sainte-Thècle, le solde de 10%, soit 3 659 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-142: Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 205.59 \$ plus taxes par levée et pour un montant de 119.31 \$ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2016 au 6 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le deuxième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 330-2016 : Règlement modifiant le règlement 262-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

RÉSOLUTION 2016-05-143

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard
Et appuyé par Jacques Tessier

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

Article 1.

L'article 2 du Règlement 262-2009 est modifié par le remplacement du tarif «0,40\$» par le tarif «0,46\$»

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2016.

Maire

Secrétaire-trésorier

Rés. 2016-05-144: Demande de dérogation mineure pour le 1221 chemin du Lac-du –Jésuite à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure de Madame Louise Duchemin afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire (garage) situé à 2,61 mètres d'un ruisseau lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et la recommande à certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 1221, chemin du Lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle :

- Accepte de régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire (garage) à 2,61 mètres d'un ruisseau soit une dérogation de 7.39 mètres aux conditions suivantes :
 - 1) La nature du bâtiment devra rester en tout temps complémentaire à l'usage principal (ex. : garage, remise, entrepôt, etc..) :
 - 2) Le bâtiment visé pourra être agrandi qu'à l'extérieur de la rive;
 - 3) L'obligation de préserver l'état naturelle de la bande de végétation entre le bâtiment complémentaire et le cour d'eau et sans circulation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-145: Embauche des étudiants pour les emplois d'étés : préposé à l'entretien des parcs, animateur Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont quatre animateurs pour les parcs et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2016 recommande d'engager

Pour l'animation aux parcs : Roxanne Rompré-Ferland, coordonnatrice et animatrice, Alyson Duval, Harmonie Joly-Bourdage, animatrices (5 jours/semaine) et Cédric Plamondon, animateur (2 jours/semaine)

Pour l'entretien des parcs et des débarcadères Kevin Francoeur et Alex Lessard

CONSIDÉRANT que le comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi, nous informera de la personne choisi dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2015 et cet étudiant agira comme animateur aux parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne l'embauche des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Roxanne Rompré, coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 11.75 \$, elle débutera son travail le 20 juin 2016 pour 8 semaines à raison de 35 heures/semaine. Pour Alyson Duval, Harmonie Joly-Bourdage et l'étudiants du Carrefour Jeunesse-Emploi, animateurs (trices), le salaire horaire sera de 10.75 \$, ils débuteront leur travail le 27 juin 2016 pour 7 semaines à raison de 30 heures/semaine. Pour Cédric Plamondon, le salaire horaire sera de 10.75\$, il débutera vers le 27 juin 2016 pour 7 semaines à raison de 12 heures/semaine.

Entretien des espaces verts des parcs et surveillance des débarcadères : Kevin Francoeur il débutera son travail : 6 juin 2016 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 12.00 \$.

et Alex Lessard, il débuteront son travail : 6 juin 2016 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 10.75 \$.

2 ° Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérés au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-146 : Aménagement des espaces verts et des jardinières

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu deux soumissions pour l'aménagement des espaces verts et des jardinières :

CONSIDÉRANT que le conseil rejette les soumissions reçues pour l'aménagement des espaces verts et des jardinières;

CONSIDÉRANT que Luc Gravel, propriétaire de Centre Jardin Multi-Fleurs, était venu chercher les pots des jardinières au mois de mars 2016 pour démarrer les fleurs pour qu'elles soient prêtes pour le mois de juin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rejette les soumissions reçus pour l'aménagement des espaces verts et les jardinières
- accepte l'offre de Luc Gravel du Centre Jardin Multi-Fleurs pour l'achat de 8 grosses jardinières, 34 jardinières régulières, 2 jardinières pour le Pavillon Desjardins, 1 jardinière pour l'Hôtel de Ville et 4 balconnières pour le pont du chemin Saint-Michel Nord au coût de 2 977.85 \$ taxes incluses.
- Retourne en soumission pour l'aménagement des espaces verts, fleurs, engrais et entretien et pour les bacs à fleurs sur la Promenade Laurent Naud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-05-147: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demande la permission à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de construire un chalet en zone agricole;

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette désire utiliser ce chalet pour effectuer des activités acéricoles et d'habitation;

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demeure à plus de 130 kilomètres de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur notre territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'avoir la permission de construire un chalet sur le lot 4 757 147 à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-148: ATR Associés du Québec demande d'autorisation d'installation de signalisation touristique

CONSIDÉRANT que l'ATR Associés du Québec nous demande l'autorisation d'installer un panneau touristique sur le chemin Saint-Michel Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'ATR Associés du Québec à installer un panneau touristique de la Savonnerie Belle à Croquer dans l'emprise du chemin Saint-Michel nord près du numéro civique 2500.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-149: Demande d'aide financière du Demi-Marathon Ste-Thècle pour publicité et réservation du garage du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que Steve Lachance, président du Demi-Marathon Ste-Thècle, nous demande de défrayer les frais de location de cônes orange et des barrières et le commanditer pour 500 \$ de publicité à la radio;

CONSIDÉRANT que la municipalité a par le passé commandité cet événement pour la publicité à la radio;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne paie pas pour la location d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à la hauteur de 500 \$ pour une publicité à la radio et permettre l'utilisation du garage du Pavillon Desjardins pour de l'événement «Demi-Marathon Ste-Thècle » qui aura lieu le 2 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-150: Demande d'aide financière de l'association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour l'échantillonnage de l'eau du lac

CONSIDÉRANT que l'association nous demande de défrayer une partie des frais pour l'analyse des prélèvements d'eau du lac du Jésuite;

CONSIDÉRANT que le lac du Jésuite a toujours eu une eau de bonne qualité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y jamais eu d'algues bleus sur ce lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à l'association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite pour l'échantillonnage de l'eau du lac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-151: Demande d'aide financière d'Aménagement Paysager RBP Inc.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière présentée par l'entreprise Aménagement Paysager RPB Inc. pour le démarrage d'une nouvelle entreprise;

CONSIDÉRANT que la municipalité à un programme d'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que l'entreprise répond aux critères de réactiver un local vacant et la création d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 1 000.00 \$ à l'entreprise Aménagement Paysager RBP Inc.

- Ce montant d'aide financière sera versé seulement après 6 mois d'opération de l'entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-152: Les pompiers de Sainte-Thècle demande la permission d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville pour un lave-auto

CONSIDÉRANT que les pompiers de Sainte-Thècle désirent faire un lave-auto pour se ramasser des fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les pompiers de Sainte-Thècle d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville le dimanche 15 mai 2016 pour un lave-auto.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-153: Le comité de la démarche de potentiel de développement de Sainte-Thècle demande d'utiliser gratuitement le Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que le comité de la démarche de potentiel de développement de Saint-Thècle nous demande d'utiliser gratuitement le Pavillon Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement le Pavillon Desjardins au comité de la démarche de potentiel de développement de Sainte-Thècle, le 8 juin 2016 en soirée, pour tenir une réunion synthèse de toutes les étapes réalisées depuis le début de la démarche en mai 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2016-05-154: Le comité du Dek Hockey Mékinac demande d'utiliser le Pavillon Desjardins pour un tournoi

CONSIDÉRANT que le comité de Dek Hockey Mékinac organise un tournoi en juin;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande d'utiliser le pavillon Desjardins pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la location du Pavillon Desjardins au comité du Dek Hockey Mékinac au coût de 120.00 \$ par jour pour un tournoi qui aura lieu les 10-11 et 12 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-155: Le Club FADOQ demande d'installer à leur frais un climatiseur dans leur local de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ désire faire installer un air climatisé dans leur local de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que les frais d'installation de cet air climatisé seront à la charge du Club FADOQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le Club FADOQ à faire installer un air climatisé dans leur local de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-156: Soumission pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau de :

- Georges Paquin et Fils au montant de 5 030.16 taxes incluses.
- Excavation Lac-aux-Sables au montant de 9 197.60 taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Georges Paquin et Fils au montant de 5 030.16 \$ taxes incluses pour la démolition d'une partie du séchoir de l'ancienne usine Groleau au 631 rue Notre-Dame, propriété de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-157: Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité de lors du festival des lacs et forêts

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics et durant le festival des lacs et forêts;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit de Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture

- D'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 11 juin 2016

jusqu'au 21 août 2016 de 20h00 à 1h00.

- D'un agent avec voiture pour le 24 juin 2016 de 20h00 à 1h00.
- Pour le Festival des Lacs et Forêts dans le parc Saint-Jean-Optimiste
 - Jeudi le 7 juillet, deux agents dans le parc Saint-Jean-Optimiste de 19h00 à minuit.
 - Vendredi et samedi (8 et 9 juillet), 2 agents de 20h00 à 2h00 et 2 agents de 22h00 à 4h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour le remplacement des règlements d'urbanisme et le plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION 2016-05-158: Fête Nationale réservation des jeux et du chansonnier

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean Baptiste de la Mauricie nous a octroyé une aide financière de 1 000 \$ pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT que la municipalité, les pompiers de Sainte-Thècle et Promotion Ste-Thècle Inc. son partenaire pour organiser la journée de la Fête Nationale et les profits seront séparés entre les trois organismes;

CONSIDÉRANT que pour organiser cette fête nous avons besoin de matériels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la location de structures gonflables, l'achat de ballons, de colliers lumineux et l'engagement de musiciens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-159: Avis de rappel des comptes de taxes municipales

CONSIDÉRANT qu'il en coûte environ 1 000\$ pour l'envoi de rappel de taxes;

CONSIDÉRANT que sur les comptes de taxes municipales, les dates de versement sont indiquées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'enverra

plus d'avis de rappel pour les versements de taxes municipales; mais les contribuables seront informés par le bulletin municipal lors des échéances des versements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-160:
et Hôtel de Ville

Nettoyage des chaises du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que les chaises du Pavillon Desjardins et de l'Hôtel de Ville sont tachées;

CONSIDÉRANT que Nettoyage FM nous fait un offre pour le nettoyage de chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Nettoyage FM pour nettoyer les chaises du Pavillon Desjardins et quelques chaises de l'Hôtel de Ville et ce coût de 5.00 \$ pour chaque chaise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-161:

Cahier spécial le Nouvelliste

CONSIDÉRANT que le Nouvelliste nous offre de prendre une publicité dans le cahier spécial de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 1/8 de page dans cahier spécial sur la MRC de Mékinac du Nouvelliste au coût de 310.00 \$ qui paraîtra le vendredi 3 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Marcel Veillette demande le prix des soumissions pour la démolition du séchoir à l'ancienne usine de Groleau et demande si la municipalité à un budget limite pour l'aménagement des espaces verts.

Jocelyne Gervais demande si Office municipale d'habitation de Sainte-Thècle paie des taxes municipales (Oui). Elle demande pourquoi 15% d'augmentation pour les centrales 9-1-1. (C'est le gouvernement qui décide). Elle demande les dépenses suite à l'achat de l'ancienne usine de Groleau. Elle demande s'il serait possible de louer des terres agricoles aux jeunes pour faire de la culture biologique.

Claudette Piché dit que le chemin Saint-Thomas est en mauvaise état. Elle dit qu'elle a les compétences pour effectuer des aménagements paysagers et demande si le travail de Luc Gravel a été évalué. Le conseil dit que les citoyens trouvent nos aménagements

beaux.

Jacques Vermette demande si le débarcadère du lac Croche sera fermé lors du demi-marathon.

Gaston Groleau demande si les bateaux qui naviguent sur les lacs de Sainte-Thècle ont une limite de force de moteur.

Claude Lesieur demande si la rue Tessier sera refaite. Il félicite le conseil pour effectuer l'activité de la fête Nationale au parc Saint-Jean-Optimiste.

Affaires nouvelles :

A) Réparation de route en asphalte

B) Dossier du concierge

RÉSOLUTION 2016-05-162:

Réparation de routes en asphalte

CONSIDÉRANT que divers chemins se sont brisés durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a demandé un prix à Lebel Asphalte pour effectuer divers rapiécages dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a de l'argent de disponible dans le budget pour l'entretien du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte au montant de 13 400.00 \$ plus les taxes applicables pour effectuer des réparations d'asphalte dans divers chemins et rues de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-163:

Concierge de la municipalité

CONSIDÉRANT que Jacques Ricard, concierge, a modifié son horaire de travail en date du 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que Jacques Ricard, concierge, n'a pas avisé la municipalité du changement de son horaire de travail;

CONSIDÉRANT que le nouvel horaire de travail de Jacques Ricard, concierge, ne convient pas aux exigences de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'annexe B de la convention collective fixe l'horaire de travail du concierge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François

Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à Jacques Ricard, concierge, de respecter l'horaire de travail de la convention collective qui se lit comme suit :
« Du lundi au vendredi quatre heures et vingt-quatre minutes (4 heures 24 minutes) continues par jour, soit de 16h30 à 20h54.»
- À défaut de vous conformer à cet horaire de travail, la municipalité se verra dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter ses droits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-05-164: Levée de la séance

À 20h48, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 16 mai 2016, local 213, du 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-05-165: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation par courriel pour la séance extraordinaire du 16 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont signé un consentement à la procédure de convocation des séances extraordinaires du conseil municipal pour que les avis soient envoyés par courriel à leur adresse courriel ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents dans la municipalité renoncent à leur avis de convocation;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18 h 30 et de traiter des points suivants :

1. Soumissions pour les aménagements paysagers.
2. Projet de parc de planches à roulettes.
3. Demande de Jacques Lachance/pour un quai.
4. Soumissions pour l'achat d'un camion
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-166: Soumission pour les aménagements paysagers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à deux soumissionnaires des offres pour les aménagements paysagers soient de Paysagiste Claudette Piché et Centre Jardin Multi-Fleurs;

CONSIDÉRANT QUE seulement Paysagiste Claudette Piché a déposé une soumission pour les aménagements paysagers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Paysagiste Claudette Piché au montant de 4 920.00 \$ plus les taxes applicables pour faire l'entretien paysager et la fourniture et planter les fleurs annuelles aux endroits suivants et tel que les photos fournies avec le devis : sur la Promenade Laurent Naud, l'Hôtel de Ville, le parc Lucien Lafrance, la caserne, la Coop Santé et en façade du Pavillon Desjardins et ne pas enlever les plantes vivaces existantes dans ces aménagements sans le consentement de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-167: Projet de parc de planches à roulettes

CONSIDÉRANT QUE Promotion Ste-Thècle Inc. a demandé une aide financière dans le

cadre du programme d'infrastructure communautaire Canada pour l'aménagement de parc de planches à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet d'amélioration des installations du terrain de jeu local est estimé à 70 994.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assuré à 50% par Développement Économique Canada soit 35 497 \$, le Fonds développement des territoires pour 20 000.00 \$, Promotion Ste-Thècle Inc. pour 5 497 \$, La Municipalité de Sainte-Thècle pour 5 000.00 \$ et la Caisse Populaire de Sainte-Thècle – Saint-Adelphe pour 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Canada demande une attestation de la municipalité concernant la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le mandat de Promotion Ste-Thècle Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de participer à la hauteur de 5 000.00 \$ au projet de parc de planches à roulettes de Promotion Ste-Thècle Inc. qui sera réalisé sur le terrain du Centre de Loisirs Éric Bédard sur la rue Saint-Gabriel.
- Autorise Louis Paillé, directeur générale de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant la demande faite à Développement Économique Canada par Promotion Ste-Thècle Inc.
- Appuie la demande d'aide financière présentée par Promotion Ste-Thècle à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-168: Demande de Jacques Lachance pour installer un quai au lac Croche sur la Promenade Laurent Naud

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Lachance nous demande la permission d'installer un quai le long de la Promenade Laurent Naud sur la rue Lacordaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà eu par le passé des demandes similaires et les a toujours refusées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'autorise pas M. Jacques Lachance à installer un quai sur le lac Croche sur la rue Lacordaire et le long de la Promenade Laurent Naud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-169:

Soumissions pour l'achat d'un camion

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la fourniture d'un camion neuf de l'année 2016 Quad Cab avec boîte de 6.5 pieds de :

- Shawinigan Chrysler au montant de 38 364.86 \$ taxes incluses
- St-Onge Ford au montant de 40 143.53 \$ taxes incluses
- Mauricie Toyota au montant de 42 599.00 \$ taxes incluses
- Lessard Buick/Chevrolet/GMC au montant de 42 540.75 taxes incluses
- Nissan Shawinigan pour un Titan 2015 neuf avec boîte de 5.7 pieds au montant de 37 826.77 taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un camion avec une boîte de 6.5 pieds et de l'année 2016, l'offre de Nissan Shawinigan n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre la plus basse soit celle de Shawinigan Chrysler au montant de 38 364.86 \$ pour la fourniture d'un camion Ram 1500 Quad Cab avec V8, fond de caisse, Hitch et filages 4 et 7 brins et 4 X 4.
- Autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant l'achat de ce camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

QUESTION DE L'ASSISTANCE :

Bertin Cloutier demande de mettre à vendre la montagne du 631 rue Notre-Dame, le conseil va étudier cette demande.

Rés. 2016-05-170:

Levée de la séance

À 19h13, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 30 mai 2016, local 213, du 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-05-171: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation par courriel pour la séance extraordinaire du 30 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont signé un consentement à la procédure de convocation des séances extraordinaires du conseil municipal pour que les avis soient envoyés par courriel à leur adresse courriel ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents dans la municipalité renoncent à leur avis de convocation et ajoute les points suivants à l'ordre du jour;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h et de traiter des points suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière auprès de la CPTAQ.
3. État de dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement 326-2015
4. Projet de parc de planches à roulettes.
5. Adoption du règlement 331-2016.
6. Le Nouvelliste/Publicité pour la Fête nationale
7. Réparation du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire
8. Demande de France Cloutier

9. Animateur pour la Maison des Jeunes Projet Service Canada

10. a) Règlement d'urbanisme.

b) Trottoir rue Dupont

c) Avis disciplinaire à un employé

11. Questions de l'assistance.

12. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-172 : CPTAQ : Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande à Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils de renouveler sa demande d'autorisation pour l'exploitation de sa sablière.

CONSIDÉRANT que la sablière de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils située sur le lot 4 757 116 (ancien lot 112-P) en bordure du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle est en opération depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils auprès de la CPTAQ pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière sur le lot 4 757 116 sur le côté nord-ouest du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-173: État de dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement 326-2015

CONSIDÉRANT qu'un référendum a été tenue le 22 mai 2016 concernant le règlement 326-2015;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier dépose au conseil l'état de dépôt des résultats définitifs du scrutin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'état de dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement 326-2105 comme suit :

Question référendaire : Approuvez-vous le Règlement no. 326-2015 modifiant le

Règlement de zonage no 8-90 ayant pour objet d'ajouter l'usage «station-service» (5530) et l'usage «services de lavage automobiles» (6412) comme étant des usages autorisés dans la zone 67 Ca

Le résultat est le suivant :

Nombre de votes positifs	47
Nombre de votes négatifs	89

La majorité va à la faveur de la réponse négative.

Le règlement 326-2015 est donc rejeté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-174: Projet de skate-park et mise à niveau de la patinoire du Centre des Loisirs Éric Bédard

CONSIDÉRANT QUE Promotion Ste-Thècle Inc. a demandé une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire Canada pour l'aménagement d'un skate-park et la mise à niveau de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet d'amélioration des installations du terrain de jeu local est estimé à 123 861.41\$ moins 7 581.62 \$ en remboursement de taxes (TPS-TVQ) soit un total de 116 279.79 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assuré par Développement Économique Canada pour un montant de 56 530.00 \$, le Fonds développement des territoires pour un montant 20 000.00 \$, Promotion Ste-Thècle Inc. pour un montant de 5 000.00 \$, et la Caisse Populaire de Sainte-Thècle – Saint-Adelphe pour un montant de 20 000.00 \$ et La Municipalité de Sainte-Thècle pour un montant de 5 000.00 \$ et 9 749.79 \$ de location de machineries et main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Canada demande une attestation de la municipalité concernant la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le mandat de Promotion Ste-Thècle Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de participer, pour un montant de 5 000.00 \$ en argent et pour un montant de 9 749.79 \$ en location de machinerie et main d'œuvre, au projet de skate-park de Promotion Ste-Thècle Inc. qui sera réalisé sur le terrain du Centre de Loisirs Éric Bédard sur la rue Saint-Gabriel.
- Autorise Louis Paillé, directeur générale de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant la demande faite à Développement Économique Canada par Promotion Ste-Thècle Inc.
- Appuie la demande d'aide financière présentée par Promotion Ste-Thècle à la

MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le trentième jour de mai de l'an deux mille seize et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 331-2016 : Règlement modifiant le règlement 262-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

RÉSOLUTION 2016-05-175 :

Il est proposé par André Beaudoin et appuyé par Caroline Poisson

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

Article 1.

L'article 2 du Règlement 262-2009 est modifié par le remplacement du montant «0,40\$» par le montant «0,46\$» et le remplacement de la date du «1^{er} décembre 2009» par le «1^{er} août 2016»

Article 2.

Le présent règlement abroge le règlement 330-2016.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

secrétaire-trésorier

maire

Le Nouvelliste/Publicité pour la Fête Nationale

Le conseil ne prend pas de publicité dans le Nouvelliste pour la Fête Nationale.

RÉSOLUTION 2016-05-176: Réparation du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT QU'EN octobre 2014 le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a modifié la capacité portante du pont sur le chemin du Lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette modification, la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé une aide financière dans le cadre d'une Entente Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre de l'Entente Canada-Québec – Initiative pour la restauration de traverses des cours d'eau sur les chemins à vocation faunique et multiressources pour la réparation du pont du chemin du Lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière couvre seulement 80% des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle retire seulement 192 \$ de taxes des propriétaires utilisant ce chemin et aucun chalet peut être construit ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin dessert des chalets dans les municipalités de Trois-Rives et du Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle a trois options :

- Le garder tel quel, la capacité du pont sera de 15 tonnes avec vérification annuelle et possibilité de fermeture. (Aucun coût)
- Réparer le tablier (traverse, surface de roulement et garde-corps), la capacité du pont sera de 22 tonnes (Le cout des travaux sera d'environ 25 000 \$)
- Remplacement total du pont, la capacité du pont sera de 60 tonnes (Le coût sera d'environ 70 000 \$)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande aux municipalités de Trois-Rives et Lac-aux-Sables d'assumer le montant excédant la subvention de l'entente Canada-Québec pour la réparation ou le remplacement du pont sur le chemin du Lac-du-Missionnaire selon l'option choisi par eux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-177: Demande de France Cloutier

CONSIDÉRANT QUE la demande de remboursement présentée par France Cloutier pour une pièce de tissus qui a subi un préjudice suite à un bris d'eau dans le local de l'AFEAS;

CONSIDÉRANT QUE Madame France Cloutier nous réclame un montant de 157.45 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer à Madame France Cloutier un montant de 67.45 \$ soit le coût du matériel utilisé pour fabriquer cette pièce de tissus qui a été salie par l'eau provenant du toit de l'Hôtel de Ville et ce conditionnellement à ce que la pièce de tissus soit remise à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-178: Animateur pour la Maison des Jeunes/Projet Service Canada

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes a obtenu de Service Canada un montant pour embaucher un étudiant durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada offre à la Maison des Jeunes de bénéficier d'un étudiant durant une période de 8 semaines à raison de 30 heures/semaine et défraye le coût du salaire minimum (10.75\$/heure) et un partie des bénéfices marginaux;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes nous demande de défrayer le manque a gagné pour l'embauche de l'étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer, à la Maison des Jeunes, le montant couvant les dépenses excédentaires pour l'embauche d'un étudiant comme animateur dans le cadre du Programme de Service Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement d'urbanisme :

Le conseil accepte la proposition de créer la nouvelle zone sur la rue Saint-Jacques
Le conseil accepte de créer la nouvelle zone résidentielle avec culture (150 mètres de large) dans la zone 93Ib.

Le conseil accepte que dans les zones 135 Ca et 136 Cb, il n'y aura pas de poules, ni d'animaux.

Le conseil demande de créer une nouvelle zone derrière la zone 119 pour permettre des unités de 4 logements.

RÉSOLUTION 2016-05-179: Réparation du trottoir face au 281 rue Dupont

CONSIDÉRANT QUE les autos accrochent à la sortie du 281 rue Dupont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire une partie du trottoir pour régler cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de réfection du trottoir face au 281 rue Dupont sur une longueur d'environ 30 mètres et pour un coût estimé de 4 500 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-180: Avis disciplinaire à un employé municipal

CONSIDÉRANT QUE un citoyen est venu se plaindre au bureau municipal qu'un employé municipal avait lui avait manqué de respect alors qu'il lui demandait des explications sur sa méthode de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'accepte pas qu'un employé manque de civisme envers un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et déontologie des employés municipaux à l'article 4 du 3^{ème} alinéa prévoit :

3) Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle informe M. Sylvain Magnan

- Qu'il a manqué de civisme auprès d'un citoyen.
- Que cette résolution sera versée à son dossier comme avis disciplinaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Aucune question.

Julie Veillette informe le conseil que le dek hockey Mékinac déposera un projet au conseil pour la prochaine séance pour la construction d'une terrasse dans le parc Saint-Jean-Optimiste.

Julie Veillette demande de conserver les cannettes vides de la salle Aubin et du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la CJS.

Rés. 2016-05-181: Levée de la séance

À 20h18, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier